



GARANTIE LIMITÉE, GUIDE D'ENTRETIEN DES PNEUS

Autos Et camionnettes



AVERTISSEMENT SUR LA SÉCURITÉ:

Le non-respect des précautions et des instructions de sécurité contenues dans le présent livret peut entraîner une défaillance ou une explosion du pneu, causant des blessures graves, voire mortelles.

GARANTIE SUR LES PNEUS D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES

ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez bénéficier des avantages de la présente garantie limitée si vous remplissez les critères suivants :

- Vous êtes le propriétaire ou son agent autorisé d'un pneu Cooper ou Starfire neuf pour automobile ou camionnette (y compris les pneus métriques commerciaux européens de type C).
- Vos pneus portent les numéros d'identification prescrits par le ministère des Transports.
- Vos pneus ont été utilisés uniquement sur le véhicule sur lequel ils ont été installés à l'origine, conformément aux recommandations du constructeur du véhicule ou de Goodyear.
- Vos pneus ont été achetés le ou après le 1^{er} juin 2024

Les pneus pour camionnettes sont identifiés par la désignation «LT» sur le flanc, par exemple LT245/75R16.

CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

REEMPLACEMENT SANS FRAIS

Tout pneu neuf Cooper ou Starfire radial pour automobile et camionnette, couvert par cette politique, mis hors service en raison d'une condition couverte par la garantie pendant les premiers 2/32^e po de bande de roulement utilisable ou douze mois à compter de la date d'achat, selon la première éventualité, sera remplacé par un pneu neuf Cooper ou Starfire comparable de la même marque, sans frais, y compris le montage et l'équilibrage. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour déterminer l'admissibilité).

AJUSTEMENT AU PRORATA

Les pneus non admissibles au remplacement gratuit, retirés du service en raison d'une condition couverte par la garantie seront remplacés par des pneus neufs comparables de la même marque, Cooper ou Starfire, au prorata, pendant une période maximale de six (6) ans à compter de la date d'achat du pneu neuf d'origine ou lorsque les indicateurs d'usure de la bande de roulement deviennent visibles (usure jusqu'à 2/32^e po), selon la première éventualité. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour déterminer l'admissibilité).

COMMENT CALCULER LES FRAIS AU PRORATA

Le prix de remplacement du pneu sera calculé en multipliant son prix de vente au détail annoncé au moment de l'ajustement par le pourcentage de la bande de roulement d'origine utilisable qui a été usée. Vous payez le montage et l'équilibrage, ainsi qu'un montant égal à la taxe fédérale d'accise (F.E.T. - É.-U. seulement) en vigueur et à toute autre taxe applicable et frais imposés par le gouvernement.

EXEMPLE : Si votre pneu hors d'usage avait une bande de roulement utilisable de 8/32^e po à l'origine, et qu'il n'en reste plus que 4/32^e po utilisable, vous aurez utilisé 50 % de la bande de roulement et devrez donc payer 50 % du prix de vente au détail annoncé du pneu comparable.

En outre, vous devez payer un montant égal à la totalité de la taxe fédérale d'accise en vigueur (F.E.T. - É.-U. seulement) ou à toute autre taxe applicable et aux frais imposés par le gouvernement pour le nouveau pneu de remplacement comparable au moment de l'ajustement. Si le prix du pneu neuf comparable est de 130 \$, le coût pour vous sera de 65 \$ plus la F.E.T. et toute autre taxe applicable ou frais exigés par le gouvernement.

QU'EST-CE QU'UN PNEU COMPARABLE ?

Un pneu neuf « comparable » Cooper ou Starfire est un pneu de la même marque et peut être soit la même gamme de pneus, soit, dans le cas où le pneu n'est pas disponible, le pneu de la même marque avec la même construction de base et des attributs de performance similaires avec une configuration différente du flanc ou de la bande de roulement. Si un pneu plus

cher est accepté en remplacement, la différence de prix sera facturée en sus. Tout pneu de remplacement fourni dans le cadre de la présente garantie sera couvert par la garantie en vigueur au moment du remplacement.

DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Un pneu a atteint sa durée de vie originale et la couverture de cette garantie limitée prend fin lorsque les indicateurs d'usure de la bande de roulement deviennent visibles (usure à 2/32e po) ou six (6) ans après la date d'achat du pneu neuf, selon la première éventualité. (Sans preuve d'achat, la date de fabrication sera utilisée pour déterminer l'admissibilité).

RESTRICTIONS

A présente garantie n'est valable qu'au Canada et aux États-Unis.

GARANTIE LIMITÉE SUR LA DURÉE DE VIE DE LA BANDE DE ROULEMENT DES PNEUS COOPER OU STARFIRE

Outre les dispositions de la garantie limitée relatives aux états de garantie couverts, tout pneu de remplacement neuf Cooper ou Starfire énuméré ci-dessous est garanti contre l'usure de la bande de roulement selon le tableau suivant pour une durée maximale de six (6) ans ou pour le kilométrage indiqué, selon la première éventualité :

Cooper

Pneu :	Miles:	Kilomètres:
CS5 Grand Touring™ (T rated)	80 000	130 000
Discoverer® SRX™ (S/T rated)	75 000	120 000
Discoverer® SRX™ (H rated)	70 000	115 000
Discoverer® SRX™ (V rated)	65 000	105 000
CS5 Ultra Touring™ (V/H rated)	70 000	115 000
CS5 Ultra Touring™ (W rated)	50 000	80 000
ProControl™ (V/H rated)	70 000	115 000
ProControl™ (W rated)	60 000	96 000
Instinct RS™	45 000	75 000
Discoverer® Stronghold™ AT	60 000	96 000
Discoverer® AT3 4S™	65 000	105 000
Discoverer® AT3 LT™	60 000	96 000
Discoverer® AT3 XLT™	60 000	96 000
Endeavor®	65 000	105,000
Endeavor Plus™	65 000	105 000
Discoverer Road+Trail™ AT	65 000	105 000
Discoverer® EnduraMax®	60 000	96 000
Discoverer® Rugged Trek® (SUV)	60 000	96 000
Discoverer® Rugged Trek® (LT)	55 000	85 000
Discoverer® SRX LE™	50 000	80 000
Discoverer® HT3™ (includes Commercial Application)	50 000+	80 000+
Discoverer® HT (excludes LT sizes)	70 000	115 000
Discoverer® HT (LT sizes)	55 000	90 000
Zeon RS3-GI™	45 000/23 000*	75 000/36 000*
Cobra Instinct®	45 000	75 000
Cobra G/T™	40 000	65 000
+La garantie contre l'usure de la bande de roulement ne s'applique pas aux pneus métriques commerciaux européens de Type C, dimensions 185/60R15C, 205/65R15C et 235/65R16C. *On peut définir les montages décalés comme des dimensions de pneus différentes à l'avant et à l'arrière. Comme il est impossible d'effectuer une rotation sur des essieux différents, par exemple, la garantie de 23 000 milles/36 000 km ne s'applique qu'aux pneus arrière.		

Starfire

Pneu :	Miles:	Kilomètres:
Solarus HT™	50 000	80 000
Solarus AP™	50 000	80 000
Solarus AS™	50 000	80 000
WR™	40 000	65 000

COMMENT CALCULER LES FRAIS DE LA GARANTIE LIMITÉE SUR LA DURÉE DE VIE DE LA BANDE DE ROULEMENT ?

Les habitudes de conduite, l'état des routes, les conditions de conduite et l'entretien du véhicule sont autant de facteurs qui contribuent à l'usure des pneus. Si vos pneus n'atteignent pas le nombre de milles/kilomètres indiqué dans les tableaux ci-dessus et qu'ils respectent toutes les conditions de la garantie limitée sur la durée de vie de la bande de roulement, ils seront

remplacés comme suit :

Si la bande de roulement s'use uniformément jusqu'aux indicateurs d'usure de la bande de roulement (usée jusqu'à 2/32^e po) avant d'atteindre le kilométrage garanti, le pneu sera remplacé au prorata, à condition de présenter la facture originale indiquant le kilométrage du véhicule lorsque les pneus ont été installés à l'origine.

EXEMPLE : Si le pneu a une garantie limitée de 130 000 km (80 000 milles) sur la durée de vie de la bande de roulement et qu'il parcourt 91 000 kilomètres (56 000 milles) avant d'être usé (jusqu'à 2/32^e po), il sera remplacé pour 70 % du prix de vente annoncé du pneu comparable au moment de l'ajustement. Si le prix du pneu neuf comparable est de 130 \$, le coût pour vous sera de 91 \$, plus tous les frais supplémentaires comme le montage, l'équilibrage, toute autre taxe applicable et les frais imposés par le gouvernement.

La garantie limitée sur la durée de vie de la bande de roulement ne s'applique que si vous êtes l'acheteur originel, et que le pneu a été utilisé uniquement sur le véhicule sur lequel vous l'avez installé à l'origine, conformément aux recommandations de Goodyear ou du fabricant du véhicule.

Cependant, la garantie limitée sur la bande de roulement ne s'applique pas :

- Aux pneus utilisés dans des utilisations commerciales (sauf le Discoverer HT3, voir le tableau ci-dessus), y compris, mais sans s'y limiter, la police, les services de taxi, les comptes nationaux, les gouvernements et les ventes contractuelles.
- Aux pneus installés en équipement d'origine.
- Aux pneus installés sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont été installés à l'origine.
- Aux pneus qui, sortis de l'usine de production, ont subi une quelconque modification du dessin de la bande de roulement, comme, mais sans s'y limiter, le rainurage, le découpage, le râpage ou l'application d'un matériau quelconque sur la surface de la bande de roulement.
- Aux pneus portant la mention «MALWEAR » ou «NON-UNIF» (non uniforme), ou toute autre mention, ne sont pas couverts par la protection contre l'usure de la bande de roulement prévue dans le présent document.

Vous devez conserver la facture d'achat originale du pneu (voir B: Obligations du propriétaire) pour que la garantie limitée sur la durée de vie de la bande de roulement soit prise en considération.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE Pour la garantie limitée sur la durée de vie de la bande de roulement:

- A. Vous devez permuter vos pneus conformément aux schémas de permutation prescrits recommandés par le constructeur du véhicule ou par Goodyear.
- B. Lorsque vous faites une réclamation en vertu de la garantie limitée sur la durée de vie de la bande de roulement, vous devez présenter la facture d'achat originale du pneu qui indique la description du pneu, le kilométrage et la date à laquelle le(s) pneu(s) a (ont) été installé(s).
- C. Vous devez présenter le pneu à ajuster chez un détaillant Cooper ou Starfire. Les pneus remplacés à la suite d'un ajustement deviennent la propriété de The Goodyear Tire & Rubber Company ou de Goodyear Canada inc.
- D. Vous devez payer toutes les autres taxes en vigueur et tous les frais imposés par le gouvernement pour tout service supplémentaire que vous commandez au moment de l'ajustement concernant toute utilisation particulière nécessitant un démontage, un équilibrage et un montage.
- E. Aucune réclamation ne sera reconnue si elle n'est pas présentée sur un formulaire de réclamation Goodyear/Cooper (fourni par un détaillant Cooper ou un détaillant Starfire, entièrement rempli et sur lequel vous, le propriétaire, ou votre agent autorisé, avez présenté le pneu aux fins

Garantie de satisfaction de 45 jours Cooper

Nous voulons que vous soyez entièrement satisfait de vos pneus Cooper ou C'est pourquoi nous vous offrons une garantie de satisfaction de 45 jours. Vous aurez donc jusqu'à 45 jours pour décider si vous voulez garder vos pneus Cooper ou les échanger contre un autre jeu de pneus Goodyear, Cooper, Dunlop, Kelly Certaines conditions et restrictions s'appliquent*.

Restrictions et exigences relatives à la garantie de satisfaction de 45 jours :

- La garantie de satisfaction de 45 jours ne s'applique pas aux pneus endommagés à cause d'une mauvaise utilisation, de risques routiers, de problèmes mécaniques liés au véhicule, d'une utilisation dans le cadre d'activités liées à la course ou d'événements compétitifs.
- Les pneus usés au-delà des premiers 2/32^e po de la bande de roulement ou les pneus enlevés du véhicule d'origine sont exclus de cette période d'essai et les échanges ne s'appliquent pas.
- Si l'échange se fait pour un pneu plus cher, le client paie la différence (y compris la taxe de vente). En revanche, si l'échange se fait pour un pneu moins cher, on doit rembourser de la différence au client. Le montage et l'équilibrage sont inclus.
- Les échanges se font contre un autre pneu Goodyear, Cooper, Dunlop, Kelly.
- Seuls les pneus achetés à l'origine sont couverts. Les pneus de remplacement ne sont pas couverts par la garantie de satisfaction de 45 jours.
- Le client doit retourner là où il a acheté les pneus pour les échanger.
- Le client doit présenter le reçu original de la vente.

CE QUE LA GARANTIE NE COUVRE PAS

La présente garantie ne couvre pas ce qui suit :

- Les pneus présentés pour des plaintes de perturbation de la conduite, qui sont usés au-delà des premiers deux trente-deuxièmes de pouce (2/32^e po) de la bande de roulement ou les pneus présentés pour des perturbations de la conduite en raison de roues endommagées ou de tout autre état du véhicule.
- De la vibration des pneus identifiés « Blemish ».
- Goodyear ne garantit pas et n'accorde pas de crédit dans une transaction d'ajustement pour tout type de matériau ajouté à un pneu (par exemple, des produits de remplissage, d'étanchéité ou d'équilibrage) une fois le pneu sorti de l'usine de production de pneus Goodyear, et ne procédera pas à l'ajustement d'un pneu dont la défaillance est due à l'ajout d'un tel matériau.
- Une usure irrégulière ou dommages dus à l'état mécanique du véhicule, à un gonflage incorrect, à une surcharge, à un patinage à grande vitesse, à une mauvaise utilisation, à une négligence, à une course, à l'utilisation de chaînes à pneus, à un montage ou démontage incorrect, à une réparation incorrecte, à un accident, à une collision ou à un incendie.
- Les risques routiers (y compris, mais sans s'y limiter : crevaisons, coupures, accrocs, ruptures dues à des chocs, etc.).
- Tout pneu qui, après avoir quitté l'usine de production des pneus Goodyear, a été intentionnellement modifié pour en changer l'apparence (par exemple, une incrustation blanche sur un pneu noir ou un recreusage).
- Pneus présentant des craquelures dues aux intempéries et achetés plus de quatre (4) ans avant la présentation à l'ajustement ou, si la date d'achat ne peut être vérifiée, fabriqués plus de quatre ans avant la présentation pour l'ajustement.
- Les pneus de secours temporaires utilisés sur les véhicules de course et sur les voitures de promenade dans des situations particulières telles que les poursuites policières.
- Des pneus mis hors service en raison de réparations mal faites.
- Craquelures superficielles causées par les conditions atmosphériques.

- Dispositif de surveillance de la basse pression des pneus
- voir la garantie du constructeur du véhicule.
- Les pneus d'été ultra haute performance ne sont pas recommandés pour rouler en hiver, et les craquelures de leur bande de roulement ou de leur épaulement, résultant d'un usage pendant l'hiver, ne sont pas couvertes par notre garantie.
- La technologie de réduction du bruit des pneus, (mousse dans les pneus) dont ladite mousse a été endommagée par le processus de démontage/montage.

QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX ?

Aucun représentant ou détaillant n'est autorisé à faire des déclarations, des promesses ou des ententes au nom de Goodyear, à l'exception de ce qui est stipulé dans le présent document. Tout pneu, quelle que soit sa qualité de fabrication, peut faire défaut en service ou devenir inutilisable pour des raisons indépendantes de la volonté du fabricant. Cette garantie ne constitue en aucun cas une affirmation qu'une défaillance du pneu ne peut pas se produire.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : CETTE GARANTIE REMPLACE, ET GOODYEAR REJETTE PAR LA PRÉSENTE, TOUTE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET AUCUNE AUTRE GARANTIE OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST FAITE PAR GOODYEAR OU N'EST IMPLICITE EN VERTU DE LA LOI.

LIMITATION DES DOMMAGES : EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE, GOODYEAR NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, DE MANQUE À GAGNER, DE PERTE D'ACTIVITÉ, DE PERTE DE CLIENTÈLE OU DE RÉPUTATION, DE DOMMAGES PUNITIFS OU AUTRES, DE COÛTS (Y COMPRIS POUR LE TRANSPORT DE REMPLACEMENT), DE DÉPENSES OU DE PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. CERTAINS ETATS ET PROVINCES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSECUTIFS, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre ou d'une province à l'autre.

COMMENT OBTENIR UN AJUSTEMENT ?

- Vous devez apporter le pneu à ajuster à un centre de service Cooper ou Starfire agréé. Le pneu remplacé à la suite d'un ajustement devient la propriété de The Goodyear Tire & Rubber Company ou de Goodyear Canada inc.
- Vous devez payer les taxes et tous les services supplémentaires commandés au moment de l'ajustement, ainsi que tout service supplémentaire qui pourrait vous concerner, par exemple le dispositif de contrôle de la pression de vos pneus.
- Vous devez soumettre votre réclamation sur un formulaire de réclamation approuvé fourni par un centre de service Cooper ou Starfire agréé. Le formulaire doit être rempli au complet et signé là où vous, le propriétaire, ou votre agent autorisé, avez apporté le pneu pour qu'il soit ajusté.

Vous devez vous rendre chez un détaillant Cooper ou Starfire agréé pour le remplacement des pneus et tous les services de garantie.

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Des dommages matériels, des blessures graves ou la mort peuvent découler de :

- **DÉFAILLANCE DU PNEU DUE À UN SOUS-GONFLAGE/UNE SURCHARGE/UNE MAUVAISE UTILISATION.**

Consultez le manuel du propriétaire du véhicule ou la plaque signalétique des pneus dans le véhicule.

- **DÉFAILLANCE DU PNEU DUE À UN IMPACT OU À UN MAUVAIS ENTRETIEN.**

Les pneus doivent être inspectés régulièrement par un technicien qualifié afin de détecter tout signe de dommage, comme des perforations ou des impacts.

- **DÉFAILLANCE DU PNEU DUE À DES RÉPARATIONS MAL FAITES.** Voir les procédures de réparation établies par l'Association américaine des fabricants de pneus (USTMA) sur le site www.ustires.org et/ou sur le site www.goodyear.com pour plus d'informations sur les procédures de réparation adéquates.

- **EXPLOSION DE L'ENSEMBLE PNEU/JANTE EN RAISON D'UN MONTAGE INCORRECT.** Seules des personnes spécialement formées doivent monter les pneus.

- **NON MONTAGE DE PNEUS RADIAUX SUR DES JANTES HOMOLOGUÉES.**

- **NE PAS DÉGONFLER COMPLÈTEMENT LES ENSEMBLES SIMPLES OU JUMELÉS AVANT DE LES DÉMONTER.**

- **PATINAGE DES PNEUS.** Sur des surfaces glissantes (neige, boue, glace, etc.), ne faites pas patiner les pneus à plus de 55 km/h (35 mp/h) comme indiqué sur le compteur de vitesse.

- **PATINAGE EXCESSIF DES PNEUS.** Il peut aussi en résulter une désintégration des pneus ou une défaillance des essieux.



AVERTISSEMENT

La tenue de route, l'adhérence, le confort de roulement et d'autres paramètres de performance du véhicule peuvent être considérablement affectés par un changement de dimension ou de type de pneu. Avant de remplacer des pneus, consultez et suivez toujours le manuel du propriétaire du véhicule, car certains constructeurs interdisent de changer la dimension des pneus. Lorsque vous choisissez des pneus dont la dimension diffère de celle de l'équipement d'origine, assurez-vous que : (1) les pneus ont une capacité de charge adéquate selon la plaque signalétique du véhicule, (2) les pneus ont une pression de gonflage suffisante pour supporter la charge et (3) il y a un dégagement adéquat, sans obstruction entre le pneu et le véhicule. L'automobiliste doit être conscient qu'il doit toujours conduire prudemment et respecter le code de la route. Évitez les virages brusques ou les changements de voie agressifs. Le non-respect de l'un de ces avertissements peut entraîner la perte de contrôle du véhicule et provoquer un accident avec des blessures graves, voire mortelles.

GUIDE D'ENTRETIEN DES PNEUS

Le moyen le plus simple de garantir un kilométrage et des performances satisfaisants de vos pneus Cooper ou Starfire est de les inspecter diligemment mais fréquemment (au moins une fois par mois) pour vérifier qu'ils sont correctement gonflés, que la bande de roulement s'use régulièrement et qu'ils ne sont pas endommagés.

ASSUREZ-VOUS QUE LA PRESSION DE GONFLAGE EST ADÉQUATE

Une pression de gonflage adéquate est nécessaire pour optimiser la performance des pneus, la sécurité et l'économie de carburant. Vérifiez-la au moins une fois par mois et avant les longs trajets. Utilisez un manomètre précis. Vérifiez toujours la pression de gonflage lorsque les pneus sont froids (lorsque le véhicule a parcouru moins d'un kilomètre). Si vous devez vérifier la pression lorsque les pneus sont chauds, ajoutez 4 psi (27 kPa) à la pression de gonflage à froid recommandée. Il est difficile de savoir si des pneus radiaux sont sousgonflés en les observant.

De plus, lorsque vous conduisez un véhicule équipé de pneus radiaux, il est difficile de remarquer qu'un pneu est à plat ou presque*, car la «sensation» du véhicule ne change pas de manière significative.

*** Constater une perte d'air ou un sous-gonflage répété nécessite toujours une inspection par un expert pour déterminer la source de la fuite et le démontage du pneu pour déterminer s'il peut être réparé. Pour éviter les blessures, n'essayez JAMAIS de regonfler un pneu qui a été sérieusement sous-gonflé.**

Une perte d'air progressive peut résulter de perforations, de coupures, de bordures, d'impacts ou d'un décollement partiel du talon. Parmi les causes de perte d'air liées au montage, on peut citer (1) une mauvaise assise du talon, (2) une déchirure du talon causée par une machine en raison d'une lubrification insuffisante ou d'un réglage inadéquat. En cas de problème, il convient de remplacer le corps de la valve ou les composants en caoutchouc de la valve qui

présentent des fuites. Un corps de valve et ses composants en caoutchouc qui ont des fuites, doivent être remplacés lorsque l'on détecte des problèmes, et à chaque fois que l'on remplace les pneus.

Maintenez toujours la pression de gonflage au niveau recommandé par le constructeur du véhicule, comme indiqué sur la plaque signalétique du véhicule, l'étiquette d'homologation du véhicule ou dans le manuel du propriétaire du véhicule.

Le sous-gonflage est la principale cause de défaillance des pneus. Il peut entraîner de graves fissures, la séparation de composants ou l'éclatement. Il réduit la capacité de charge du pneu, entraîne une flexion excessive des flancs et augmente la résistance au roulement, ce qui provoque des dommages thermiques et mécaniques. Le maintien d'une pression de gonflage adéquate est la mesure la plus importante que vous puissiez prendre pour favoriser la durabilité des pneus et maximiser la durée de vie de la bande de roulement. Le gonflage excessif augmente la rigidité, ce qui peut détériorer la conduite et générer des vibrations indésirables. Il augmente aussi les risques de dommages dus aux chocs.

NE SURCHARGEZ PAS VOTRE VÉHICULE

Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour connaître les limites de charge.

La surcharge de votre véhicule met à rude épreuve vos pneus et d'autres composants essentiels du véhicule.

Surcharger un véhicule peut entraîner une mauvaise tenue de route, une augmentation de la consommation de carburant et une défaillance des pneus. La surcharge de vos pneus peut entraîner de graves fissures, la séparation de composants ou l'éclatement.

Ne posez jamais de pneus neufs sur votre véhicule, dont la capacité de charge est inférieure à celle indiquée sur la plaque signalétique et n'oubliez pas qu'une largeur de jante optimale est importante pour une bonne répartition de la charge et un bon fonctionnement du pneu. La capacité de charge maximale indiquée sur les flancs des pneus P-Metric et metric européen est réduite de 10 % lorsqu'ils sont utilisés sur une camionnette, un véhicule utilitaire ou une remorque. Ne montez jamais de pneus P-Metric ou metric européen sur des camionnettes pour lesquelles des pneus de remplacement de type LT sont spécifiés.

NE FAITES PAS PATINER VOS PNEUS DE MANIÈRE EXCESSIVE

Évitez tout patinage excessif des pneus lorsque votre véhicule est embourbé dans la neige, la glace, la boue ou le sable. Les forces centrifuges générées par un ensemble pneu/roue qui tourne librement peuvent provoquer une explosion soudaine du pneu, entraînant des dommages au véhicule ou des blessures graves pour vous ou un passant.

Ne dépassez jamais les 55 km/h (35 mi/h) indiqués au compteur de vitesse. Effectuez un léger mouvement de balancier vers l'avant et vers l'arrière pour libérer votre véhicule et lui permettre de continuer à rouler. Ne vous tenez jamais à proximité ou derrière un pneu qui tourne à grande vitesse, par exemple lorsque vous essayez de pousser un véhicule embourbé ou lorsque l'on utilise une machine à équilibrer sur le véhicule.

VÉRIFIEZ L'USURE DE VOS PNEUS

On doit toujours mettre les pneus hors service lorsqu'ils atteignent une profondeur résiduelle de 2/32^e po. Tous les pneus neufs sont équipés d'indicateurs d'usure qui apparaissent sous la forme de bandes lisses dans les rainures de la bande de roulement lorsqu'ils sont usés jusqu'à la profondeur de 2/32^e po. De nombreux accidents survenant par temps de pluie sont dus à des dérapages sur des pneus dégradés ou presque.

Les pneus excessivement usés sont également plus sensibles aux perforations.

VÉRIFIEZ QUE VOS PNEUS NE SOIENT PAS ENDOMMAGÉS

Il est important pour votre sécurité de vérifier fréquemment (au moins une fois par mois) si vos pneus présentent des signes de détérioration et s'ils sont en bon état. Si vous avez des questions, demandez à votre détaillant de pneus de les inspecter. Les impacts, les perforations, les fissures, les nœuds, les bosses ou la perte d'air nécessitent toujours le démontage du pneu et une inspection par un expert. N'effectuez jamais une réparation temporaire et n'utilisez jamais une chambre à air en remplacement d'une réparation appropriée. Seules des personnes qualifiées peuvent réparer les pneus.

RÉPARATIONS ADÉQUATES DES PNEUS

REMARQUE: Goodyear ne cautionne aucun processus d'inspection ou de réparation.

La réparation relève entièrement de la responsabilité du réparateur et doit être effectuée conformément aux procédures établies par l'association des fabricants de pneus américains (USTMA).

Alerte du dispositif de surveillance de la pression des pneus

Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour plus d'informations sur ce qu'il faut faire si le dispositif d'avertissement de la pression des pneus se déclenche.

N'ESSAYEZ PAS DE POSER VOS PNEUS VOUS-MÊME

Des blessures graves, voire mortelles, peuvent survenir en cas d'explosion de l'ensemble pneu/jante à la suite de procédures de montage incorrectes. Suivez les instructions du fabricant de pneus et faites correspondre le diamètre du pneu à celui de la jante. Montez les pneus radiaux pour camionnettes sur des jantes approuvées pour les pneus radiaux. N'appliquez aucun produit de scellement des talons. Cela peut les empêcher de s'asseoir. Lubrifiez les talons et les surfaces de contact avec la jante (y compris la chambre à air ou la cravate). Verrouillez l'ensemble sur la machine de montage ou placez-la dans une cage de sécurité. Reste EN RETRAIT et ne jamais dépasser 40 psi pour asseoir les talons. N'utilisez jamais de substance volatile ou de « beignet » en caoutchouc (également connu sous le nom d'extenseur de talon ou de « joint torique ») pour faciliter la mise en place des talons. Seules des personnes expressément formées doivent poser des pneus.

NE PAS JUMELER DES PNEUS DE DIMENSIONS ET DE TYPES DIFFÉRENTS SUR LE MÊME ESSIEU

Pour une tenue de route et un contrôle optimaux, Goodyear recommande de monter quatre (4) pneus de même type et de même dimension, sauf indication contraire du constructeur du véhicule.



AVERTISSEMENT

Avant de remplacer vos pneus, consultez toujours le manuel du propriétaire du véhicule et suivez les recommandations du constructeur du véhicule relatives aux pneus de remplacement. La tenue de route du véhicule peut être considérablement perturbée par un changement de dimension ou de type de pneu. Lorsque vous choisissez des pneus dont les dimensions sont différentes de celles des pneus d'origine, faites appel à un installateur professionnel, consultez un installateur professionnel afin de vous assurer que le dégagement, la capacité de charge et la pression de gonflage sont corrects. Ne dépassez jamais la capacité de charge maximale et la pression de gonflage indiquées sur le flanc du pneu. Conduisez toujours prudemment et respectez le code de la route. Évitez les virages brusques ou les changements de voie agressifs. Le non-respect de cet avertissement peut entraîner la perte de contrôle du véhicule et provoquer un accident et des blessures graves, voire mortelles. Lors du remplacement des pneus, vous devez conserver le diamètre extérieur et la capacité de charge du pneu d'origine. Il peut être nécessaire d'ajuster la pression de gonflage pour éviter de surcharger le pneu. Consultez les tableaux de charge et de gonflage de l'Association des pneus et jantes, les normes ETRTO ou JATMA pour obtenir des informations correctes sur la charge et le gonflage.

NE JAMAIS POSER DES PNEUS DONT LA CAPACITÉ DE CHARGE EST INFÉRIEURE À CELLE EXIGÉE PAR LE FABRICANT DE L'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE

Exemples: De nombreux véhicules, comme les grandes camionnettes, nécessitent des pneus à capacité de charge E, comme indiqué par le constructeur du véhicule. Le montage d'un pneu, comme un pneu à capacité de charge D, ayant une capacité de charge inférieure n'est pas autorisé.

REMARQUE : Les pneus pour voitures de promenade metric européens et P-Metric fabriqués ou commercialisés par Goodyear sont interchangeables à condition qu'ils aient la même largeur de section, le même rapport d'aspect et le même diamètre de jante.

Attention: Ne jamais installer un pneu de «charge standard» (SL) pour un pneu de «charge supérieure» (XL) ou «Renforcée». Si le véhicule était équipé à l'origine de pneus de «charge extra» (XL) ou «Renforcé», remplacez ces pneus par des pneus de «charge extra» (XL) ou «Renforcé» de dimension similaire.

SUIVEZ CES AUTRES LIGNES DIRECTRICES

Lorsque vous n'installez que deux pneus, montez les pneus dont la profondeur de bande de roulement est la plus importante sur l'essieu arrière. Si des pneus radiaux et non radiaux doivent être montés sur le même véhicule, montez les radiaux sur l'essieu arrière. Ne mélangez jamais des pneus radiaux et non radiaux sur le même essieu. Lorsque des pneus d'hiver ou des pneus toutes saisons sont montés sur des véhicules performants, ils doivent toujours être montés par jeu de quatre. Il n'est pas recommandé de monter des pneus ayant des indices de vitesse différents. Si des pneus ayant des indices de vitesse différents sont montés sur un véhicule, ils doivent être montés par paires similaires sur le même essieu. La capacité de vitesse du véhicule sera limitée à celle des pneus ayant l'indice de vitesse le plus bas. L'utilisation de systèmes de levage avec certaines combinaisons de véhicules et de pneus peut entraîner une instabilité. Lorsque vous changez de dimension de pneu, consultez toujours votre concessionnaire pour connaître la largeur optimale de la jante et vérifiez soigneusement le dégagement entre le véhicule et le pneu.

PNEUS RECHAPÉS

Goodyear ne recommande pas le rechapage des pneus de voiture de promenade, de camionnettes et de remorques spéciales. Les pneus rechapés pour voitures de promenade, camionnettes et remorques spéciales ne sont pas garantis par Goodyear, peu importe la raison.

ENTRETENEZ LA SUSPENSION DU VÉHICULE, L'ALIGNEMENT ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES ET EFFECTUEZ LA PERMUTATION DES PNEUS.

L'absence de permutation, l'usure des pièces de la suspension, le sous-gonflage/sur-gonflage, le déséquilibre des roues et le mauvais alignement peuvent provoquer des vibrations ou une usure irrégulière des pneus. Effectuez la permutation de vos pneus conformément aux recommandations du constructeur de votre véhicule ou à des intervalles maximums de 10 000 km (6000 milles).

COMMENT LIRE LE NUMÉRO DE SÉRIE D.O.T.

D.O.T. est l'abréviation de Department of Transportation. Ce numéro figure sur la partie inférieure du flanc de chaque pneu pour indiquer que le pneu respecte ou dépasse les normes de sécurité du ministère des Transports.

Comprendre le D.O.T.

1M6MJEH0R0921
M6MJEH0R0921

1M6/M6

Code de
l'usine

MJ

Code du
gouvernement-
dimension et pli

EH0R

Code de
fabrication

0921

Date de fabri.
(9 e semaine de 2021)

VIE UTILE DU PNEU

Bien que la plupart des pneus soient remplacés plus tôt, Goodyear recommande de remplacer tout pneu en service (c'est-à-dire gonflé et monté sur une jante de votre véhicule, y compris la roue de secours, qu'elle soit ou non en contact avec la chaussée) depuis 6 ans ou plus, même si ce pneu semble en état de rouler et même s'il n'a pas atteint la limite légale d'usure de sa bande de roulement. Si vous n'êtes pas en mesure de déterminer la date à laquelle un pneu a été mis en service pour la première fois, vous devez vous fier au code DOT imprimé sur le pneu et remplacer tout pneu fabriqué il y a plus de 6 ans (voir COMMENT LIRE LE NUMÉRO DE SÉRIE D.O.T.). Les pneus qui devraient être remplacés en raison de leur usure, de leur endommagement ou de tout autre facteur ne devraient pas être maintenus en service, quelle que soit la date de leur première mise en service ou de fabrication. **En outre, les consommateurs ne devraient jamais acheter ou installer des pneus usagés, quel que soit leur âge, car l'historique de l'entretien, de la maintenance et de l'entreposage des pneus usagés est largement inconnu.** Plusieurs constructeurs automobiles ont publié des déclarations et des instructions concernant la durée de vie des pneus, y compris des recommandations de remplacement des pneus en fonction de leur âge chronologique. Goodyear conseille aux consommateurs de se référer au manuel du propriétaire pour connaître les recommandations de remplacement du constructeur automobile (mais indépendamment des conseils du constructeur automobile, la période de remplacement d'un pneu ne doit pas dépasser 6 ans à compter de la date de mise en service du pneu ou 6 ans à compter de la date indiquée dans le code DOT sur le flanc du pneu si vous n'êtes pas en mesure de déterminer la date à laquelle le pneu a été mis en service pour la première fois).

POUR DE L'ASSISTANCE OU DES RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ D'ABORD LE DÉTAILLANT Cooper ou Starfire le plus proche.

- 1) Pour obtenir de l'aide afin de trouver le détaillant Cooper ou Starfire le plus près, composez le 1 800 822-8686 ou consultez les pages jaunes sous la rubrique « Détaillants de pneus - Nouveaux ».
- 2) Pour les É.-U., visitez le www.coopertire.com ou le www.coopertire.ca pour le Canada. Pour de plus amples information:

Appelez le Service à la clientèle :

Au Canada – 1 800 387-3288

Aux É.-U. – 1 800 321-2136

Courriel : goodyear_cr@goodyear.com

ou par la poste :

Customer Assistance Center

Dept 728

200 Innovation Way

Akron, OH 44316-0001

REGISTRE DES PERMUTATIONS SIX MOIS – 10 000 KM / 6 000 MILLES

LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 1 ^{RE} PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 2 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 3 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 4 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 5 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 6 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 7 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 8 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 9 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 10 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 11 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 12 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 13 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 14 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 15 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 16 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 17 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE
LECTURE DE L'ODOMÈTRE – 18 ^E PERMUTATION	ROTATED BY (DEALER/STORE NAME)	DATE

